

# FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2017

## RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017

### I. Rapport sur l'audit des états financiers :

- **Opinion :**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué l'audit des états financiers annuels du fonds FCP BIAT EPARGNE ACTIONS, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds «FCP BIAT EPARGNE ACTIONS» au 31 décembre 2017, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

- **Fondement de l'opinion :**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds et du gestionnaire conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

- **Rapport de gestion :**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

- **Responsabilités du gestionnaire du fonds et des responsables de la gouvernance pour les états financiers :**

Le gestionnaire du Fonds est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction du gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation.

Il incombe au gestionnaire du fonds de surveiller le processus d'information financière du fonds.

- **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers sont décrites de façon plus détaillée dans l'**Annexe 1** du présent rapport de commissariat aux comptes. Cette description, qui se trouve à la page 5, fait partie intégrante de notre rapport.

## **II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

- **Efficacité du système du contrôle interne :**

En application de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, (modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005), nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du gestionnaire.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction du gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

- **Conformité aux règles prudentielles :**

Par référence à l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application de l'article 29 et 30 du code des organismes de placement collectif et relatif aux ratios d'emploi de l'actif des OPCVM, nous constatons qu'à la date du 31/12/2017 les ratios suivants ne sont pas respectés :

- La proportion des actions admises à la cote de la bourse dans l'actif est de 75,87%, soit en dessous du taux de 80%.
- Le montant non utilisé conformément aux dispositions de l'article susvisé représente 5,60%, soit au-dessus du seuil de 2%.

Tunis, le 9 mars 2018

**Le Commissaire aux Comptes :**

**ABC Audit & Conseil**

**Walid AMOR**

## **Annexe 1 : Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinents concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchant la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

## BILAN AU 31-12-2017

DESIGNATION	NOTE	31/12/2017 Montants en Dinars	31/12/2016 Montants en Dinars
<b>ACTIF</b>			
<b>AC1 PORTEFEUILLE TITRES</b>	<b>AC1</b>	<b>33 411 803,702</b>	<b>11 337 142,313</b>
<b>AC1-A ACTIONS ET DROITS RATTACHES</b>		26 959 285,466	10 226 461,372
<b>AC1-B EMPRUNTS D'ETAT (BTA)</b>		6 452 518,236	1 110 680,941
<b>AC2 DISPONIBILITES</b>	<b>AC2</b>	<b>1 987 790,965</b>	<b>3 753 380,717</b>
<b>AC3 CREANCES D'EXPLOITATION</b>	<b>AC3</b>	<b>131 036,921</b>	<b>544,076</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>35 530 631,588</b>	<b>15 091 067,106</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>PA1 OPERATEURS CREDITEURS</b>	<b>PA1</b>	<b>17 285,249</b>	<b>6 642,867</b>
<b>PA2 AUTRES CREDITEURS DIVERS</b>	<b>PA2</b>	<b>860 937,040</b>	<b>600 703,877</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>PA</b>	<b>878 222,289</b>	<b>607 346,744</b>
<b>ACTIF NET</b>		<b>34 652 409,299</b>	<b>14 483 720,362</b>
<b>CP1 CAPITAL</b>	<b>CP1</b>	<b>33 728 426,827</b>	<b>14 060 148,504</b>
<b>CP2 SOMMES DISTRIBUABLES</b>	<b>CP2</b>	<b>923 982,472</b>	<b>423 571,858</b>
<b>CP2-A SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANT.</b>		66,962	9,909
<b>CP2-B RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE</b>		657 573,886	185 206,524
<b>CP2-C REGUL. RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE</b>		266 341,624	238 355,425
<b>ACTIF NET</b>		<b>34 652 409,299</b>	<b>14 483 720,362</b>
<b>TOTAL ACTIF NET ET PASSIF</b>		<b>35 530 631,588</b>	<b>15 091 067,106</b>

## ETAT DE RESULTAT AU 31-12-2017

DESIGNATION	Note	31/12/2017	31/12/2016
		Montant en Dinars	Montant en Dinars
<b>PR1 REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES</b>	<b>PR1</b>	<b>821 441,004</b>	<b>237 591,212</b>
PR1-A REVENUS DES ACTIONS		643 323,550	194 504,240
PR1-B REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT (BTA)		178 117,454	43 086,972
<b>REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>821 441,004</b>	<b>237 591,212</b>
<b>CH1 CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS</b>	<b>CH1</b>	<b>-132 382,253</b>	<b>-40 670,007</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>689 058,751</b>	<b>196 921,205</b>
<b>CH2 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>CH2</b>	<b>-31 484,865</b>	<b>-11 714,681</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>657 573,886</b>	<b>185 206,524</b>
<b>PR3 REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>266 341,624</b>	<b>238 355,425</b>
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>923 915,510</b>	<b>423 561,949</b>
PR4-A REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		-266 341,624	-238 355,425
PR4-B VARIATION DES +/- VALUES POTENTIELLES SUR TITRES		2 559 753,811	580 670,556
PR4-C +/- VALUES REALISEES /CESSION TITRES		317 283,353	-131 531,386
PR4-D FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES		-52 390,904	-19 500,566
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>3 482 220,146</b>	<b>614 845,128</b>

**FCP BIAT - EPARGNE ACTIONS**  
**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET AU 31-12-2017**

DESIGNATION	31/12/2017	31/12/2016
	Montant en Dinars	Montants en Dinars
<b>AN1 VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>3 482 220,146</b>	<b>614 845,128</b>
AN1-A RESULTAT D'EXPLOITATION	657 573,886	185 206,524
AN1-B VARIATION DES +/-VALUES POTENTIELLES SUR TITRES	2 559 753,811	580 670,556
AN1-C +/-VALUES REALISEES SUR CESSION DES TITRES	317 283,353	-131 531,386
AN1-D FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-52 390,904	-19 500,566
<b>AN2 DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</b>	<b>-566 036,250</b>	<b>-146 317,308</b>
<b>AN3 TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>17 252 505,041</b>	<b>10 905 553,168</b>
<b>SOUSCRIPTIONS</b>	<b>31 308 714,208</b>	<b>19 274 190,440</b>
AN3-A CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	21 366 000,000	13 986 900,000
AN3-B REGULARISATION DES SOMMES NON DISTRIBUABLES (S)	9 130 185,353	4 744 437,731
AN3-C REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX.CLOS (S)	320 671,667	73 416,986
AN3-D REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX (S)	491 857,188	469 435,723
<b>RACHATS</b>	<b>-14 056 209,167</b>	<b>-8 368 637,272</b>
AN3-F CAPITAL (RACHATS)	-9 568 000,000	-6 066 000,000
AN3-G REGULARISATION DES SOMMES NON DISTRIBUABLES (R)	-4 084 553,290	-2 054 866,508
AN3-H REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX.CLOS (R)	-178 140,313	-16 690,466
AN3-I REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX (R)	-225 515,564	-231 080,298
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>20 168 688,937</b>	<b>11 374 080,988</b>
<b>AN4 ACTIF NET</b>		
AN4-A DEBUT DE L'EXERCICE	14 483 720,362	3 109 639,374
AN4-B FIN DE L'EXERCICE	34 652 409,299	14 483 720,362
<b>AN5 NOMBRE DE PARTS</b>		
AN5-A DEBUT DE L'EXERCICE	103 353	24 144
AN5-B FIN DE L'EXERCICE	221 333	103 353
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>		
A- DEBUT DE L'EXERCICE	140,138	128,795
B- FIN DE L'EXERCICE	156,562	140,138
<b>AN6 TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>14,64%</b>	<b>11,69%</b>

---

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

---

DE LA PERIODE DU 01.01.2017 AU 31.12.2017

---

### 1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers annuels arrêtés au 31.12.2017 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### 2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### 2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la cote sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en bons de trésor assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### 2.2 Évaluation des placements en Actions admises à la cote :

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2017 ou à la date antérieure la plus récente.

#### 2.3 Évaluation du portefeuille des bons du trésor assimilables :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en Bons du trésor assimilables sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et la maturité insuffisante de la courbe de taux des émissions souveraines publiée en décembre 2017, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation des composantes du portefeuille des Bons du trésor assimilables du FCP BIAT - EPARGNE ACTIONS figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en Bons de Trésor Assimilables ont été évalués, au 31 Décembre 2017, au coût amorti.

Par ailleurs, il est à signaler qu'à partir de l'année 2018, les BTA seront évaluées selon le coût amorti, avec étalement de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

## 2.4 Évaluation des autres placements :

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

## 2.5 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

## 3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

### AC1- Note sur le portefeuille titres :

<i>Désignation du titre</i>	<i>Nombre de titres</i>	<i>Coût d'acquisition</i>	<i>Valeur au 31.12.2017</i>	<i>% de l'Actif Net</i>
<b>Actions et Droits rattachés</b>		<b>23,905,569.101</b>	<b>26,959,285.466</b>	<b>77.80</b>
ADWYA	254,000	1,433,724.344	1,351,534.000	3.90
ARTES	53,000	384,696.983	328,282.000	0.95
ATB	50,509	224,804.233	213,147.980	0.62
ATL	110,400	327,137.230	341,136.000	0.98
ATTIJ BANK	60,755	1,771,971.389	2,212,697.100	6.39
BH	66,450	1,306,632.340	1,232,713.950	3.56
BH NS	9,020	178,596.000	167,330.020	0.48
BIAT	17,900	1,654,819.597	2,173,561.200	6.27
CIL	39,990	611,801.874	653,836.500	1.89
CITY CARS	32,250	418,640.271	338,399.250	0.98
DELICE HOLDING	85,100	1,370,729.580	1,404,150.000	4.05
ENNAKL	26,800	357,354.801	337,197.600	0.97
EURO-CYCLES	25,500	747,910.647	689,239.500	1.99
MAG GEN	16,300	430,406.865	643,850.000	1.86
MONOPRIX	116,000	1,215,862.431	1,330,636.000	3.84
ONE TECH HOLDING	76,500	685,209.297	1,018,674.000	2.94
PGH	97,723	740,127.223	980,161.690	2.83
S.A.H TUNISIE	106,115	1,255,733.130	1,690,624.180	4.88
SFBT	103,100	1,861,708.801	2,035,709.500	5.87
SIMPAR	30,471	1,196,049.127	1,293,158.769	3.73
SOTETEL	125,062	347,038.030	337,542.338	0.97
SOTIPAPIER	65,000	221,639.260	222,885.000	0.64
SOTRAPIL	65,500	567,457.367	684,606.000	1.98
SOTUVER	239,500	929,953.799	1,230,551.000	3.55
STAR	2,900	335,274.870	289,878.200	0.84
SOTUVER NG	20,982	86,865.480	101,343.060	0.29
TELNET HOLDING	58,150	340,841.043	340,177.500	0.98
TPR	458,300	1,373,425.178	1,692,501.900	4.88
TUNIS RE	33,403	262,518.960	278,681.229	0.80
UIB	60,000	1,266,638.951	1,345,080.000	3.88
<b>Emprunts d'État (BTA)</b>		<b>6,228,636.549</b>	<b>6,452,518.236</b>	<b>18.62</b>
BTA 5.50% 02/2020	740	725,475.000	754,199.163	2.18
BTA 5.50% 10/2018	292	286,468.000	289,319.200	0.83
BTA 5.50-03/2019 (10 ANS)	22	22,733.549	23,513.253	0.07

BTA 6% AVRIL 2024	430	413,913.000	428,954.753	1.24
BTA 6% JANVIER 2024	600	558,360.000	586,292.055	1.69
BTA 6% JUIN 2021	1,600	1,570,020.000	1,612,312.603	4.65
BTA 6,3 MARS 2026	1,100	1,018,880.000	1,063,535.781	3.07
BTA 6,3 OCTOBRE 2026	230	221,513.000	223,958.436	0.65
BTA 6.6% MARS 2027	770	726,033.000	756,998.392	2.18
BTA 6.7% AVRIL 2028	730	685,241.000	713,434.600	2.06
<b>Total portefeuille titres</b>		<b>30,134,205.650</b>	<b>33,411,803.702</b>	<b>96.42</b>

**Les mouvements du portefeuille-titres du FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS :**

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le portefeuille-titres du FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS, se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus	Plus (moins) valeurs latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) valeurs réalisées
<b>Solde au 31 décembre 2016</b>	<b>10,816,247.367</b>	<b>26,932.392</b>	<b>493,962.554</b>	<b>11,337,142.313</b>	
<b>* Acquisitions de l'exercice</b>					
Actions et droits rattachés	18,762,015.450			18,762,015.450	
Emprunt d'Etat (BTA)	5,145,998.000			5,145,998.000	
<b>* Remboursement et cessions de l'exercice</b>					
Cessions des actions et droits rattachés	-4,588,945.167			-4,588,945.167	317,283.353
Cessions emprunt d'Etat (BTA)	0.000			0.000	
Remboursement emprunt d'Etat (BTA)	-1,110.000			-1,110.000	
<b>* Variation des plus ou moins-values latentes</b>			2,559,753.811	2,559,753.811	
<b>* Variations des intérêts courus</b>		196,949.295		196,949.295	
<b>Solde au 31 décembre 2017</b>	<b>30,134,205.650</b>	<b>223,881.687</b>	<b>3,053,716.365</b>	<b>33,411,803.702</b>	<b>317,283.353</b>

**PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :**

Les revenus du portefeuille titres totalisent **821,441.004 Dinars** au 31.12.2017, contre **237,591.212 Dinars** au 31.12.2016 et se détaillant comme suit :

REVENUS	Montant au 31.12.2017	Montant au 31.12.2016
<b>Revenus des actions</b>	<b>643,323.550</b>	<b>194,504.240</b>
Dividendes	643,323.550	194,504.240
<b>Revenus des Emprunts d'État (BTA)</b>	<b>178,117.454</b>	<b>43,086.972</b>
Intérêts courus	120,403.420	14,556.619
Intérêts échus	57,714.034	28,530.353
<b>TOTAL</b>	<b>821,441.004</b>	<b>237,591.212</b>

### **AC2- Note sur les Disponibilités :**

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2017, à **1,987,790.965 Dinars** et représentant les avoirs en banque.

### **AC3- Note sur les créances d'exploitation :**

Les créances d'exploitation s'élèvent au 31.12.2017, à **131,036.921 Dinars**, contre **544.076 Dinars** au 31.12.2016 et représentent la Retenue à la Source sur les achats de Bons du Trésor Assimilables et les sommes à l'encaissement sur les ventes de titres en bourse et se détaillent comme suit :

<b>Créances d'exploitation</b>	<b>31.12.2017</b>	<b>31.12.2016</b>
RS/ Achat de Bons du Trésor Assimilables	19,680.544	544.076
Les sommes à l'encaissement/Vente de Titres	111,356.377	0.000
<b>Total</b>	<b>131,036.921</b>	<b>544.076</b>

### **CH1- Note sur les charges de gestion des placements :**

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31.12.2017, à **132,382.253 Dinars**, contre **40,670.007 Dinars** au 31.12.2016, et se détaillent comme suit :

<b>Charges de gestion des placements</b>	<b>31.12.2017</b>	<b>31.12.2016</b>
Rémunération du gestionnaire	66,184.086	20,335.000
Rémunération du dépositaire	22,066.058	6,778.337
Rémunération des distributeurs	44,132.109	13,556.670
<b>Total</b>	<b>132,382.253</b>	<b>40,670.007</b>

### **CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :**

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31.12.2017 à **31,484.865Dinars**, contre **11,714.681 Dinars** au 31.12.2016 et se détaillant comme suit :

<b>Autres charges d'exploitation</b>	<b>31.12.2017</b>	<b>31.12.2016</b>
Redevance CMF	22,123.971	6,814.673
Rémunération CAC	9,360.800	4,900.008
Frais Divers Bancaires	0.094	0.000
<b>Total</b>	<b>31,484.865</b>	<b>11,714.681</b>

### **PA- Note sur le Passif :**

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2017, à **878,222.289 Dinars** contre **607,346.744 Dinars** au 31.12.2016 et s'analysent comme suit :

<b>Note</b>	<b>PASSIF</b>	<b>Montant au 31.12.2017</b>	<b>Montant au 31.12.2016</b>
<b>PA 1</b>	Opérateurs créditeurs	17,285.249	6,642.867
<b>PA 2</b>	Autres créditeurs divers	860,937.040	600,703.877
	<b>TOTAL</b>	<b>878,222.289</b>	<b>607,346.744</b>

**PA 1 :** Le solde du poste opérateurs créditeurs s'élève au 31.12.2017 à **17,285.249 Dinars** contre **6,642.867 Dinars** au 31.12.2016 et se détaillant comme suit :

<b>Opérateurs Créditeurs</b>	<b>Montant au 31.12.2017</b>	<b>Montant au 31.12.2016</b>
Gestionnaire	8,642.625	3,321.436
Dépositaire	2,880.875	1,107.145
Distributeurs	5,761.749	2,214.286
<b>Total</b>	<b>17,285.249</b>	<b>6,642.867</b>

**PA 2 :** Les autres créditeurs divers s'élèvent au 31.12.2016, à **860,937.040 Dinars** contre **600,703.877 dinars** au 31.12.2015 et se détaillant comme suit :

<b>Autres créditeurs divers</b>	<b>Montant au 31.12.2017</b>	<b>Montant au 31.12.2016</b>
État, impôts et taxes	1,918.147	710.845
Redevance CMF	2,649.765	1,051.511
Sommes à régler /Achats titres	847,220.268	593,664.961
Honoraires CAC	9,148.860	5,276.560
<b>Total</b>	<b>860,937.040</b>	<b>600,703.877</b>

**CP1- Note sur le capital :**

Les mouvements sur le capital au 31.12.2017, se détaillent comme suit :

	<b>2017</b>	<b>2016</b>
<b><u>Capital au 01/01 (en nominal)</u></b>		
Montant	: 10,335,300.000 Dinars	: 2,414,400.000 Dinars
Nombre de titres émis	: 103.353	: 24.144
Nombre de porteurs de parts	: 133	: 169
<b><u>Souscriptions réalisées (en nominal)</u></b>		
Montant	: 21,366,000.000 Dinars	: 13,986,900.000 Dinars
Nombre de titres émis	: 213.660	: 139.869
<b><u>Rachats effectués (en nominal)</u></b>		
Montant	: 9,568,000.000 Dinars	: 6,066,000.000 Dinars
Nombre de titres rachetés	: 95.680	: 60.660
<b><u>Capital au 31/12</u></b>	<b>: 33,728,426.827 Dinars</b>	<b>: 14,060,148.504Dinars</b>
Montant en nominal	: 22,133,300.000 Dinars	: 10,335,300.000 Dinars
Sommes non distribuables (*)	<b>: 11,595,126.827 Dinars</b>	<b>: 3,724,848.504 Dinars</b>
Nombre de titres	: 221.333	: 103.353
Nombre de porteurs de parts	: 110	: 133

(\*) : Les sommes non distribuables s'élèvent à **11,595,126.827** Dinars au 31.12.2017, contre **3,724,848.504** Dinars au 31.12.2016 et se détaillent comme suit :

	<u>31.12.2017</u>	<u>31.12.2016</u>
<b>Sommes non distribuables des exercices antérieurs</b>	<b>3,724,848.504</b>	<b>605,638.677</b>
<b>1- Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>2,824,646.260</b>	<b>429,638.604</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres.	2,559,753.811	580,670.556
+/- values réalisées sur cession de titres.	317,283.353	-131,531.386
Frais de négociation de titres	-52,390.904	-19,500.566
<b>2- Régularisation des sommes non distribuables</b>	<b>5,045,632.063</b>	<b>2,689,571.223</b>
Aux émissions	9,130,185.353	4,744,437.731
Aux rachats	-4,084,553.290	-2,054,866.508
<b>Sommes non distribuables</b>	<b>11,595,126.827</b>	<b>3,724,848.504</b>

**CP2- Note sur les sommes distribuables :**

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice augmenté des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat de parts FCP BIAT-EPARGNE ACTIONS et les sommes distribuables des exercices antérieurs.

Le solde de ce poste, se détaille comme suit :

	<u>31.12.2017</u>	<u>31.12.2016</u>
Résultat distribuable de l'exercice	657,573.886	185,206.524
Régularisation du résultat distribuable de l'exercice	266,341.624	238,355.425
Sommes Distribuables des exercices antérieurs	66.962	9.909
<b>Sommes Distribuables</b>	<b>923,982.472</b>	<b>423,571.858</b>

**4. AUTRES INFORMATIONS :**

**4-1 Données par part**

	<u>31.12.2017</u>	<u>31.12.2016</u>	<u>31.12.2015</u>	<u>31.12.2014</u>	<u>31.12.2013</u>
Revenus des placements	3.711	2.299	4.866	2.388	5.18
Charges de gestion des placements	-0.598	-0.394	-0.784	-0.465	-0.577
<b>Revenu net des placements</b>	<b>3.113</b>	<b>1.905</b>	<b>4.083</b>	<b>1.923</b>	<b>4.603</b>
Autres charges d'exploitation	-0.142	-0.113	-0.345	-0.296	-0.482
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>2.971</b>	<b>1.792</b>	<b>3.737</b>	<b>1.627</b>	<b>4.121</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	1.203	2.306	-0.027	1.648	-0.342
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>4.174</b>	<b>4.098</b>	<b>3.711</b>	<b>3.275</b>	<b>3.779</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-1.203	-2.306	0.027	-1.648	0,342
Variation des plus ou moins-values potentielles des titres	11.565	5.618	-13.144	12.013	-9.697

Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	1.434	-1.273	0.796	0.82	-1.904
Frais de négociation de titres	-0.237	-0.189	-0.221	-0.221	-0.269
<b>Plus ou moins-values sur titres et frais de négociation</b>	<b>12.762</b>	<b>4.157</b>	<b>-12.57</b>	<b>12.612</b>	<b>-11.87</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>15.733</b>	<b>5.949</b>	<b>-8.832</b>	<b>14.24</b>	<b>-7.749</b>
Résultat non distribuable de l'exercice	12.762	4.157	-12.57	12.612	-11.87
Régularisation du résultat non distribuable	3.586	6.799	0.053	3.641	0.629
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>16.348</b>	<b>10.956</b>	<b>-12.517</b>	<b>16.253</b>	<b>-11.241</b>
<b>Distribution des dividendes</b>	<b>4.098</b>	<b>3.711</b>	<b>3.275</b>	<b>3.779</b>	<b>2.992</b>
<b>Valeur Liquidative</b>	<b>156.562</b>	<b>140.138</b>	<b>128.795</b>	<b>140.876</b>	<b>125.127</b>

#### **4-2 Ratios de gestion des placements**

	<u>31.12.2017</u>	<u>31.12.2016</u>	<u>31.12.2015</u>	<u>31.12.2014</u>	<u>31.12.2013</u>
Charges de gestion des placements/ actif net moyen :	0.606%	0.608%	0.603%	0.598%	0.412%
Autres charges d'exploitation/actif net moyen :	0.144%	0.175%	0.266%	0.381%	0.344%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen :	3.008%	2.767%	(*)2.875%	(*)2.096%	(*)2.944%
Actif net moyen	21,859,508.201	6,693,133.923	3,139,134.721	1,437,039.699	965,867.677

(\*) Retraité pour le besoin de la comparaison

#### **4-3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs :**

##### **4.3.1 Rémunération du gestionnaire**

La gestion du FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce, à compter du 15 Janvier 2007. Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille du FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS ;
- La gestion comptable du FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles.

En contrepartie de ses prestations, la BIAT ASSET MANAGEMENT perçoit une rémunération de 0,3 % TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

##### **4.3.2 Rémunération du dépositaire**

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour le FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS. Elle est chargée, à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds du FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des porteurs de parts entrants et le règlement du montant des rachats aux porteurs de parts sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- de la mise en paiement des dividendes ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et aux montants minimum et maximum de l'actif du fonds.

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération annuelle de 0,1 % TTC par an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

#### **4.3.3. Rémunération des distributeurs :**

La BIAT, la BIAT ASSET MANAGEMENT et la BIATCAPITAL perçoivent une commission de distribution de 0,2% TTC l'an prélevée sur l'actif net de FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS et partagée entre elles au prorata de leurs distributions. Cette rémunération, prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.

#### **4-4 Modification des commissions**

##### **4-4-1 Modification de la commission de gestion**

Le Conseil d'Administration de la BIAT ASSET MANAGEMENT, réuni en date du 28 avril 2016, a décidé de modifier à la hausse la commission de gestion, payée par FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS en faveur de la BIAT ASSET MANAGEMENT, en la portant de **0,30 TTC** à **1,20% HT** de l'actif net l'an.

Cette modification entrera en vigueur à partir du **1<sup>er</sup> janvier 2018**.

##### **4-4-2 Modification de la commission de dépôt**

Le Conseil d'Administration de la BIAT ASSET MANAGEMENT, réuni en date du 28 avril 2016, a décidé de modifier à la hausse la commission de dépôt, payée par FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS en faveur de la BIAT, en la portant de **0,10% TTC** à **0,10% HT** de l'actif net l'an.

Cette modification entrera en vigueur à partir du **1<sup>er</sup> janvier 2018**.

##### **4-4-3 Prise en charge de la commission de distribution par le gestionnaire**

La commission de distribution payée par FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS en faveur des distributeurs au prorata de leurs distributions, sera prise en charge par le gestionnaire, la BIAT ASSET MANAGEMENT.

Cette modification entrera en vigueur à partir du **1<sup>er</sup> janvier 2018**.

##### **4-4-4 Modification des frais à la charge du FCP**

Tout frais justifiable revenant au CMF, à la BVMT, à Tunisie Clearing ou définis par une loi, un décret ou un arrêté seront supportés par le fonds.

Cette modification entrera en vigueur à partir du **1<sup>er</sup> janvier 2018**.